



## Refus de continuer une oxythérapie à domicile

Par **Naejluap**, le **17/03/2017** à **08:42**

Bonjour,

il y a un an j'ai eu une bronchite. Le pneumologue à prescrit une oxythérapie à domicile pour un an. Cette prescription finit dans un mois sans jamais avoir eu des nouvelles du pneumologue depuis un an.

Un infirmier vérifie mon état avec un oxypouls et dit que je n'ai plus besoin du traitement.

Depuis plusieurs mois la valeur varie entre 94 et 98 % sans appareil.

Je n'en ai donc plus besoin et voudrais arrêter cette thérapie.

**Je n'ai plus aucune envie de revoir le pneumologue.**

J'ai prévenu le fournisseur d'oxygène que je ne veux plus de bouteille ni autre après la date de prescription.

Ce dernier prétend que si j'arrête de mon propre chef, il faudra que je paye de ma poche la location de la bouteille d'oxygène liquide.

Il prétend aussi que je dois voir le pneumologue afin de refaire des examens complets dont une gazométrie, ce que je refuserais de toute façon.

Je suis seul, quelqu'un pense t-il sérieusement comment je fais mon boulot chez moi. Je ne vais tout de même pas le faire en traînant un tuyau derrière moi.

Une lettre au pneumologue prescripteur, avec s'il le faut une décharge, suffit-elle pour faire valoir mes droits ?

Cordialement

Par **Motard92**, le **14/04/2017** à **16:59**

Bonjour,

Avez-vous des antécédents pulmonaire ?

Si a l'Oxymètre vous avez 94 et 98% c'est claire que vous n'avez pas du tout besoins oxygénothérapie.

D'ailleurs je me demande bien pourquoi votre pneumologue vous avait mis sous oxygénothérapie pour une bronchite.

Pour le fournisseur je ne comprend pas

Pour oxygénothérapie le pneumologue vous donne une ordonnance que vous donner au fournisseur

Si la sécu accepte le thérapie alors c'est payé

Si vous voulez tout arrêter c'est simple, oubliez le pneumologue

Par **Naejluap**, le **14/04/2017 à 18:04**

Merci pour la réponse

non, rien aux poumons

pour le pneumologue je ne sais pas pourquoi il m'a fait appareiller ?

j'ai reçu dernièrement un courrier du fournisseur O2 disant que ma prescription en cours se termine fin avril.

Et c'est là que je ne comprend pas pourquoi je devrais ensuite payer la location du matériel si je n'ai pas l'avis du pneumologue vu que la prescription se termine pour moi terminé c'est terminé il reprend son matériel

Par **Motard92**, le **15/04/2017 à 02:46**

Si le pneumologue vous a fait une ordonnance il n'y a rien à payer. La prescription se termine, oui mais elle ne sera pas renouvelée et, là aussi, je ne vois pas où est le problème ? Il faut savoir que, suivant le cas, l'oxygénothérapie n'est pas à vie, cela peut aller de 12 h ou 24 h plus déambulation. Par contre, ce que je crains c'est que la prise en charge ne soit pas prise à 100 %,

demandez plus de précisions au fournisseur. Mais, comme je le répète, une oxygénothérapie pour une bronchite, le pneumologue avait dû fumer sévère. Je ne sais même pas pourquoi vous êtes allé voir un pneumologue pour une bronchite, ou alors votre cas est beaucoup plus sévère.

Par **Naejluap**, le **15/04/2017 à 08:30**

pourquoi j'ai été voir un pneumologue ?

concois de circonstances, j'étais tombé et on m'a ramené à l'hôpital (avec la bronchite qui n'avait rien à voir avec ma chute)

et ensuite, la totale, radios etc...

et c'est là qu'il y a eu détection de la bronchite

comme déjà dit, la prescription se termine fin avril 2017 et c'est le fournisseur qui veut un avis du pneumologue, pour renouveler ou pas la prescription

et il m'a donc prévenu que sans avis du pneumologue (que je ne veux plus revoir) il laissera son matériel sur place (le fournisseur) et ce sera à moi d'en payer la location

une histoire qui ne tient pas debout vu que la prescription se termine

pour info la prescription a été faite en février 2016, et depuis plus aucune nouvelle du pneumologue

Par **jodelariege**, le **15/04/2017 à 09:22**

bonjour vous pouvez prendre contact par téléphone avec le secrétariat du pneumologue pour demander son avis mais effectivement si l'ordonnance s'arrête fin avril vous n'avez plus droit à cet appareil ,le fournisseur le récupère et vous ne payez plus rien;il ne doit pas laisser l'appareil chez vous ou alors il veut vous forcer la main pour continuer et gagner de l'argent? gardez bien l'ordonnance avec vous au cas ou...appelez aussi votre centre de sécurité sociale et/ou votre mutuelle

Par **Motard92**, le **15/04/2017** à **09:26**

Bonjour,

Vous me dite ceci "et c'est le fournisseur qui veut un avis du pneumologue, pour renouveler ou pas la prescription"

C'est pas a O2 de renouveler mais au médecin

oxythérapie ou oxygénothérapie sont des actes médicales

En aucun cas c'est a O2 de renouveler ou pas le traitement

Donc dite-lui qu'il ne sera pas renouveler

Le matériel c'est eux qui vous l'ont amener ?

Si oui c'est a eux de revenir le chercher

Ne vous laissez pas faire mais agissez vite

Par **Naejluap**, le **15/04/2017** à **17:46**

Merci pour vos réponses

le fournisseur passe tous les 15 jours

je lui ai dit maintes fois qu'on allait arrêter fin avril 2017 date de fin de prescription.

il ne veut rien savoir, pour lui sans avis du pneumologue, pas d'arrêt

mais bon sang le pneumologue a fait une prescription allant de février 2016 à fin avril 2017, et stop ! on arrête là

le fournisseur O2 a été mandaté par le pneumologue en février 2016 (d'ailleurs il m'attendait déjà devant la porte avec tout son matériel à ma sortie de l'hôpital)

enfin bref une histoire qui ne tient pas debout

Par **jodelariege**, le **15/04/2017** à **18:11**

bonjour je ne comprends pas bien la démarche du fournisseur ;c'est la même chose avec une ordonnance d'antibiotiques par exemple :vous avez les anti biotiques pour 8 jours ,les 8 jours passés la pharmacie ne va plus rien vous donner et ne va pas non plus vous faire payer quelque chose....appelez rapidement le secrétariat du pneumologue...

Par **Naejluap**, le **17/04/2017** à **07:46**

Bonjour,

en réponse : oui, le matériel c'est eux qui l'ont ramené  
le pneumologue je n'en ai plus entendu parler depuis février 2016

pour ce qui est de la démarche du fournisseur je ne comprend pas non plus, fini, terminé je ne  
veux plus renouveler et on arrête là, d'ailleurs ça doit être inscrit à la CPAM  
pour la date de fin de prescription je n'en étais même pas au courant c'est le fournisseur qui  
m'en a prévenu